

54612



ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ

20, Avenue Appia
1211 GENEVE 27
SUISSE

FAX: OMS (41.22) 791 07 46
TÉL.: (41.22) 791 21 11



ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET
LA CULTURE

7, place Fontenoy
75352 PARIS 07
FRANCE

FAX: UNESCO (33.1) 45 67 16 90
TÉL.: (33.1) 45 68 10 00

Secrétariat de réunion

OMS
Chargé de la réunion:

Mr J. Perrot,
Division de la Coopération
intensifiée avec les Pays

Tél.: (41-22) 791 22 06 (direct)
Fax.: (41-22) 791 41 53
E-mail: PERROT@WHO.ORG

UNESCO
Chargé de la réunion:

Mr A. Lokisso,
Enseignement primaire
Division de l'Éducation de base

Tél.: (33-1) 45 68 10 35 (direct)
Fax.: (33-1) 40 65 94 05

Réunion technique:

*L'Impact de la dévaluation du franc CFA
sur la santé et l'éducation*

Un an après: bilan pour l'action

Genève, 21 - 24 février 1995

**INVESTISSEMENTS, CRÉATION D'EMPLOIS ET ÉCONOMIE
DE DEVICES DANS LES PAYS DE LA ZONE CFA:
SYNTHÈSE D'UNE ÉTUDE**

Document complémentaire

**Bureau international du Travail (BIT)
Genève**

Ce document est issu de la réunion technique sur *"l'impact de la dévaluation du franc CFA sur la santé et l'éducation"* mais n'est pas une publication de l'Organisation Mondiale de la Santé. Tous les droits sont réservés par l'Organisation. Le document peut toutefois être librement commenté, résumé, reproduit et traduit, partiellement ou en totalité, mais à l'exception de la vente ou pour un usage en liaison avec des activités commerciales.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.

**REUNION TECHNIQUE SUR LA DEVALUATION
DU FRANC CFA DANS LES SECTEURS
SOCIAUX (EDUCATION ET SANTE)**

GENEVE, 21 - 24 FEVRIER 1995

ACTIVITÉS DU BIT

L'objectif de cette note est d'introduire les travaux menés et initiatives prises par le BIT suite à cette dévaluation de 50 pour cent du Franc CFA. Avec l'OMS et l'UNESCO, l'OIT est une des organisations internationales avec un mandat dans le domaine social, concernant plus spécifiquement le monde du travail, d'où l'intérêt de partager et d'échanger ici nos expériences. En effet, juste deux semaines après que la décision de dévaluer avait été prise, l'OIT tenait sa huitième Conférence Régionale pour l'Afrique à Maurice, lors de laquelle une résolution fut adoptée invitant le Conseil d'Administration à charger le Directeur général:

- a) de veiller à ce que l'OIT assume un rôle moteur dans l'évolution et la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement visant à alléger les effets sociaux négatifs de la dévaluation;
- b) de convoquer, le plus rapidement possible, une réunion tripartite des pays de la zone franc afin de débattre des mesures appropriées aux niveaux national et international.

Pour donner suite à cette résolution, et afin de préparer la réunion tripartite, 14 études dans les 14 pays de la zone CFA ont été préparées par le BIT avec l'objectif de mieux pouvoir cerner les conséquences sociales essentielles, non seulement négatives mais aussi positives, qui, malgré des tendances similaires évidentes, varient d'un pays à l'autre compte tenu des différences par fois substantielles en termes de structure économique et revenu national à l'intérieur de la zone.

Par la suite, du 17 au 20 octobre 1994 s'est tenue à Dakar, Sénégal, la Réunion Tripartite sur les implications socio-économique de la dévaluation du Franc CFA. Outre la représentation tripartite habituelle à l'OIT, cette réunion a associé également les Ministres des Finances ou du Plan ou leurs représentants des 14 pays, ainsi que les partenaires de la communauté internationale dont les institutions financières internationales comme le FMI, la Banque mondiale, la BCEAO, le PNUD etc.

Le rapport de cette réunion est attaché pour information des participants de la réunion OMS/UNESCO de Genève.

INVESTISSEMENTS, CRÉATION D'EMPLOIS ET ÉCONOMIE DE DEVICES DANS LES PAYS DE LA ZONE CFA: SYNTHÈSE D'UNE ÉTUDE¹

Compte tenu du fait que la population active des pays de la zone franc augmente à un rythme de 2,5 pour cent par an, il est estimé que d'ici l'an 2010, on aura besoin de créer des emplois pour 16 à 17 millions de travailleurs supplémentaires. Il est peu probable que la croissance économique à elle seule pourra satisfaire ces besoins. Il faut donc envisager d'autres stratégies pour la promotion de l'emploi dans les années à venir, en favorisant l'adoption de techniques et de types de production intensifs en main-d'oeuvre et en prenant des mesures pour encourager le développement des petites entreprises.

La dévaluation du franc CFA, en modifiant les prix relatifs et en diminuant le coût de la main-d'oeuvre, a en principe créé des conditions plus favorables à une intensification de l'emploi. L'investissement en infrastructures² est un des secteurs dans lequel cette modification de prix devrait avoir des conséquences importantes, compte tenu de son importance budgétaire et son important potentiel de création d'emplois. Pour créer des emplois et économiser des devises, les pays de la zone CFA ont donc tout intérêt à rechercher autant que faire se peut la substitution des méthodes capitalistiques de construction par des méthodes alternatives basées autant que possible sur les méthodes à haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO) et les matériaux locaux de construction.

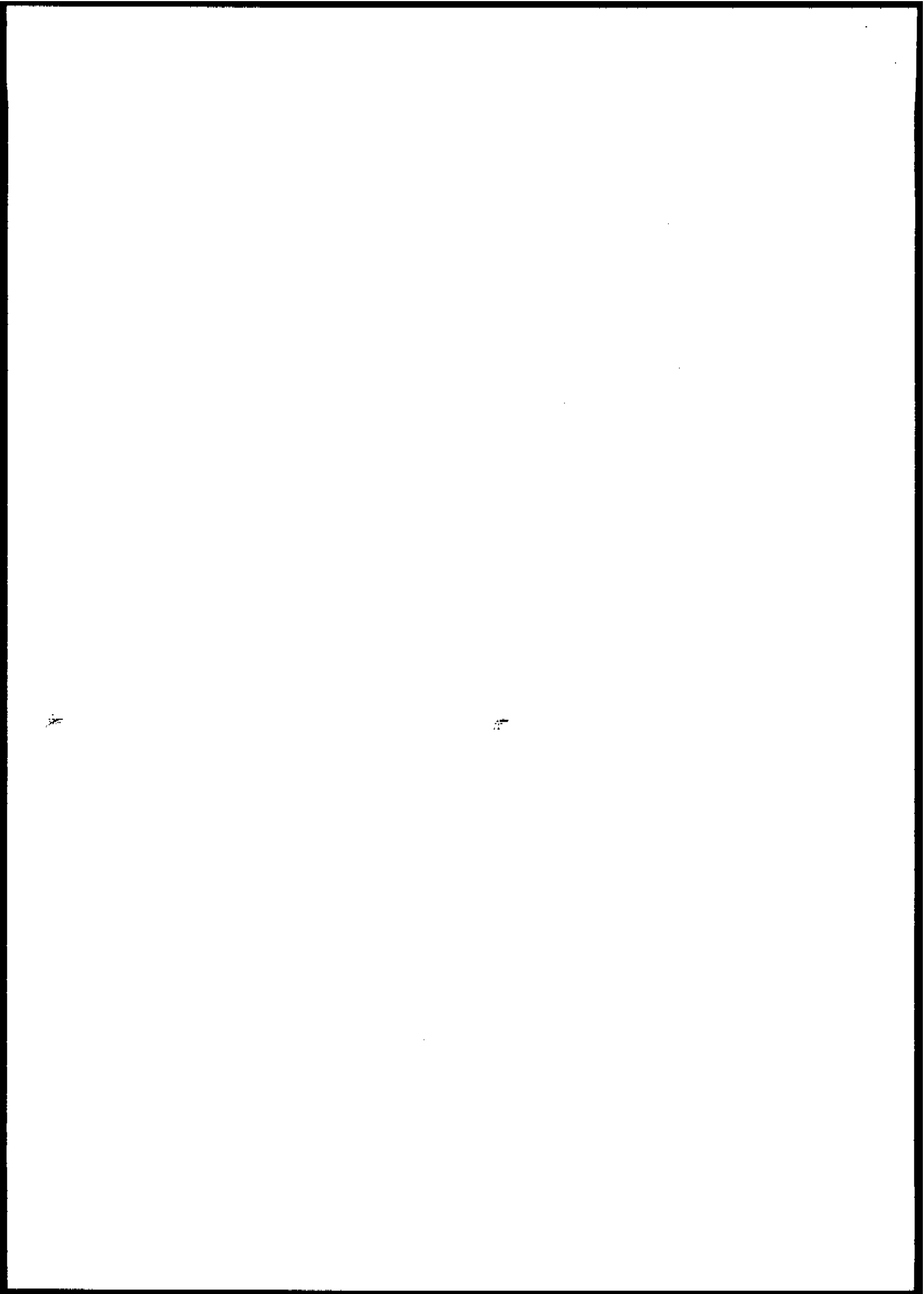
Dans ce cadre, une étude technique a été menée dans trois pays de la zone CFA (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal) sur les politiques d'investissement et l'utilisation intensive des ressources locales dans le secteur des infrastructures et du BTP, avec un accent particulier sur les perspectives pour la création d'emplois et l'économie de devises dans les pays de la zone CFA. Cette étude a démontré le bien-fondé technique et économique des approches HIMO dans les programmes d'investissement des pays concernés, qui permettent, selon les cas et sans augmenter l'investissement total, d'économiser environ 50 pour cent de devises et de créer à peu près 200 pour cent plus d'emplois que les techniques conventionnelles de construction basées sur l'équipement lourd, le plus souvent importé.

En extrapolant les conclusions de l'étude à l'ensemble de la zone CFA, elle estime que l'application des techniques HIMO et l'utilisation accrue des ressources locales peut engendrer, dans le seul secteur du BTP, quelques 150.000 emplois directs et 225.000 emplois induits, et réaliser des économies de devises d'environ 90 milliards de FCFA dans les pays de la zone.

Ces données démontrent qu'il est nécessaire et possible de changer les politiques d'investissement en faveur d'une croissance plus durable et plus intensive en emplois. Aussi, la réunion tripartite de Dakar a recommandé que les objectifs de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté soient pleinement intégrés à la croissance et donc à la politique d'investissement. Pour donner suite à cette recommandation, le BIT est actuellement en train de mettre au point un programme sous-régional d'appui aux politiques et programmes d'investissement intensifs en emplois, étant donné que la création d'emplois productifs constitue le meilleur moyen de lutte contre la pauvreté.

¹ Disponible sur demande (BIT Genève, service POL/DEV).

² Y compris les infrastructures scolaires et de santé. Un bon exemple est la collaboration BIT/UNICEF au Madagascar pour la réhabilitation de ces infrastructures, dans laquelle le BIT assure la formation des PME auxquelles sont confiés les travaux.



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

REUNION TRIPARTITE SUR LES IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA POUR LES PAYS AFRICAINS DE LA ZONE FRANC DAKAR, 17-20 OCTOBRE 1994

1. Une réunion regroupant des délégations des 14 pays de la zone franc s'est tenue à Dakar du 17 au 20 octobre 1994. Cette Réunion fait suite à la résolution sur la dévaluation du franc CFA adoptée par la huitième Conférence régionale africaine (Maurice, janvier 1994), qui invitait le "Conseil d'administration à charger le Directeur général :

- a) de veiller à ce que l'OIT assume un rôle moteur dans l'évolution et la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement visant à alléger les effets sociaux négatifs de la dévaluation ;
- b) de convoquer, le plus rapidement possible, une réunion tripartite des pays de la zone franc afin de débattre des mesures appropriées aux niveaux national et international".

2. Outre la représentation tripartite habituelle à l'OIT, cette réunion régionale a associé également des Ministres des Finances ou du Plan ou leurs représentants des 14 pays, donnant ainsi à cette rencontre un caractère particulier. Les partenaires de la communauté internationale notamment les institutions financières internationales, FMI, Banque mondiale, BCEAO, ainsi que la CFD, le PNUD, la CEA, la CISL, l'OUSA, la CMT, Force Ouvrière, ont pris part à ses travaux.

3. L'ouverture de cette réunion placée sous le haut patronage du Président Abdou DIOUF, était présidée par M. Habib THIAM, Premier Ministre du Gouvernement du Sénégal. M. Serigne DIOP, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Formation professionnelle du Sénégal, a remercié le BIT pour l'aide apportée à l'organisation de cette réunion chargée d'assurer le suivi des effets de la dévaluation mais surtout de tracer des perspectives d'action sept mois après cette mesure monétaire d'une ampleur exceptionnelle. Il a mis l'accent sur l'attitude positive à adopter pour l'élaboration de ces programmes d'action. "C'est parce que nous avons senti que la dévaluation du franc CFA devra nous servir d'arme efficace pour promouvoir l'emploi, approfondir la protection sociale ... par une croissance durable que nous avons souhaité cette rencontre", a-t-il déclaré.

4. Le représentant du Directeur général du BIT, M. Faisal Abdel-Rahman, Sous Directeur général, chargé des activités de l'OIT en Afrique, a dressé le bilan des actions menées par l'OIT depuis la 8ème Conférence régionale africaine, mentionnant notamment les travaux menés au sein de la Conférence annuelle de l'OIT, point culminant de la commémoration du 75ème anniversaire de l'Organisation. Il a relaté plus précisément les travaux directement liés à la préparation de cette réunion de Dakar. C'est ainsi, que 14 monographies ont été établies par le BIT pour cerner les aspects sociaux essentiels négatifs et positifs conséquemment à cette mesure monétaire. M. Faisal Abdel-Rahman a également

mentionne les documents techniques de synthèse préparés spécialement pour ces journées de Dakar. Deux axes essentiels ont guidé les différents documents préparatoires, la protection sociale et la promotion de l'emploi dans le contexte actuel de la crise des économies de la zone. Il a fait valoir que face à l'aggravation de la pauvreté, il devenait nécessaire de construire un dispositif cohérent adapté aux caractéristiques du contexte économique et financier et d'une population qui, pour une large part, échappe aux systèmes classiques de solidarité, et que, par ailleurs, il convenait de porter remède d'urgence à la situation catastrophique des caisses de sécurité sociale.

5. M. Habib THIAM, Premier Ministre du Sénégal, a réitéré, au nom du Président Abdou Diouf, du Gouvernement et du peuple sénégalais, ses remerciements au BIT qui a permis cette rencontre, "cadre actif de solidarité qui exprime le Tripartisme et que vivifie notre Organisation Internationale du Travail"; après avoir exhorté la communauté internationale à participer à la lutte contre la pauvreté en Afrique "qui suppose toujours plus de justice dans les relations économiques internationales et davantage de solidarité dans la coopération entre pays développés et pays en développement", le Premier Ministre du Sénégal souligne que "le grand défi à relever engage avant tout, notre propre responsabilité".

6. La réunion a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Serigne DIOP, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Formation Professionnelle, Sénégal,

Rapporteur général : M. Analet TSOMAMBET, Ministre du Travail, de la sécurité sociale et de la solidarité, Congo

Vice-président employeur : M. BATONON, délégué employeurs, Bénin

Vice-président travailleur : M. MADIA DIOP, délégué travailleurs, Sénégal.

7. Trois exposés introductifs ont été présentés par des experts du BIT.

Le premier exposé était centré sur l'investissement productif fondé sur la valorisation des ressources locales et sur l'utilisation intensive de la main d'oeuvre. Le profond réajustement du système des prix engendré par la dévaluation pénalise en principe l'importation et l'usage des équipements au profit d'une plus intense utilisation de la main d'oeuvre et d'une meilleure utilisation des ressources matérielles locales. La dévaluation offre ainsi une opportunité importante à saisir pour relancer l'investissement productif au moindre coût. Cet exposé a mis en exergue, à partir d'une étude menée récemment dans 3 pays, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, les potentialités de création d'emplois et d'économie de devises que les méthodes HIMO appliquées aux différents secteurs économiques étaient susceptibles de créer dans tous les pays de la zone franc.

8. Un deuxième exposé traitait également de la promotion des emplois par le biais de la promotion de la petite entreprise dont tout le monde loue les vertus et les potentialités de création d'emplois et d'amélioration de la productivité. Cet exposé a mis l'accent sur la nécessité impérieuse de formuler de véritables politiques de l'entreprise pour que ces potentialités se concrétisent effectivement. Si, comme cela a été souligné lors de la 8ème Conférence régionale africaine à Maurice, les économies africaines veulent faire de la petite entreprise le fer de lance de la création d'emplois, il est nécessaire de formuler des politiques de développement de ce secteur, de définir leur statut et leur rôle au sein des stratégies globales du développement, à l'instar de ce qui se fait avec succès en Asie ou dans d'autres

régions du monde.

9. Le troisième exposé introductif portait sur la "dévaluation du franc CFA et les politiques, structures et programmes de protection sociale dans les pays africains de la zone franc" lequel a montré la diversité des systèmes possibles de protection sociale, selon le contexte, les besoins, et les possibilités de chaque pays : des systèmes fondés essentiellement sur l'assurance privée et relevant de l'initiative individuelle aux systèmes fondés sur la solidarité, la gamme est effectivement très large. Face aux difficultés rencontrées par les dispositifs actuels de sécurité sociale, et pour y porter remède, il convient de bien distinguer les difficultés liées aux systèmes et structures eux-mêmes, des difficultés liées à la gestion qui en a été faite. Il convient en outre de distinguer les mesures d'urgence des réformes profondes du système tout aussi nécessaires, sachant que : l'extension de la protection sociale à l'ensemble de la population, qui est l'objectif final, est elle-même conditionnée par la promotion de l'emploi et des revenus susceptibles de fournir des ressources pour le fonctionnement du dispositif ; le renforcement des systèmes de protection sociale passe par une contraction des ressources et des effectifs consacrés à leur administration, ainsi que par une gestion autonome et tripartite des ressources.

10. Trois niveaux de protection sociale peuvent être pris en compte, nécessitant chacun une approche spécifique : niveau 1. instauration d'un "filet de sécurité" pour les catégories de population les plus démunies. C'est là la responsabilité de l'Etat ; niveau 2. instauration d'un système de solidarité de groupe pour les groupes capables de financer leur sécurité. Ce système pourrait être étendu à d'autres catégories que les salariés qui sont actuellement les seuls pris en compte ; niveau 3. recours à un dispositif de sécurité volontaire et individuelle, en complément au système de solidarité, pour ceux qui en éprouvent le besoin et ont la possibilité de le financer eux-mêmes.

DEBAT GENERAL

11. Un riche débat s'est déroulé en séance plénière de la Réunion, immédiatement après les trois exposés introductifs. De nombreux intervenants se sont félicités du fait qu'une telle Réunion groupant les partenaires sociaux et les acteurs réels de l'économie et réunissant, de surcroît, un ensemble régional de 14 pays, ait pu ainsi se tenir. Certains intervenants souhaitent même qu'une certaine périodicité soit donnée à cette rencontre particulière. C'est, en effet, la première fois que des ministres du travail mais aussi des ministres du plan et de l'économie ainsi que des partenaires sociaux débattent, en commun, au sein d'une rencontre régionale, de thèmes aussi sensibles politiquement parce que déterminants pour l'avenir économique et social d'un ensemble de pays africains. Certains n'ont pas hésité à parler de précédent historique. La plus grande partie du débat a été centrée sur la recherche de voies et moyens pour transformer effectivement la dévaluation en une opportunité pour relancer le développement social, cette mesure ayant touché concomitamment toutes les catégories de la population et tous les acteurs de l'économie.

12. Tout en s'inscrivant dans une attitude résolument positive et tournée vers l'avenir, certains participants n'ont pas caché la gravité de la situation sociale actuelle sous les effets successifs et conjugués de la crise économique, et du réajustement des systèmes de prix que la dévaluation a provoqué. Aussi ont-ils souhaité que la concertation sociale, le tripartisme soient renforcés et considéré que c'est un moyen sûr de renverser la tendance actuelle de

l'évolution économique et sociale dans chacun des pays, en procédant, comme lors de cette Réunion de Dakar, d'une façon concertée, à des échanges d'expériences, voire de coordination des politiques entre les pays qui subissent les mêmes contraintes.

13. Le débat a également porté sur des questions précises relatives aux lignes générales des grandes actions à mener pour accroître les emplois productifs et élargir la protection sociale à tous les travailleurs, à toute la population. Les méthodes HIMO ou les types d'entreprises PME/PMI comme facteurs favorisant l'emploi ont été examinés et ont fait l'objet d'interventions nombreuses comportant nombre de suggestions, les plus importantes étant que ces techniques et ces types d'entreprises fassent l'objet, certes, de projets concrets sur le terrain mais qu'ils soient, pour en améliorer l'efficacité, bien intégrés dans les politiques nationales, qu'ils se développent à travers tous les secteurs d'activités et enfin qu'ils soient également soutenus à tous les niveaux de décision des institutions centrales ou des collectivités décentralisées.

14. Les nombreux intervenants ont reconnu que malgré ou à cause de la gravité de la situation sociale dans tous les pays, une attention plus grande devait être accordée à la protection sociale, et à la nécessité d'adopter et de mettre en oeuvre les mesures adaptées à la généralisation progressive de la protection sociale. Le débat en Réunion plénière a été centré sur les politiques nationales de promotion sociale par l'emploi productif et par la redistribution de ressources en particulier au profit des plus démunis. Néanmoins, les aspects liés à l'environnement international du développement social des pays n'a pas échappé à ce débat général, que ce soit l'évolution des termes de l'échange, la fuite et la pénurie des capitaux qui handicapent le développement.

15. Il est demandé à la communauté internationale de renforcer ses actes de solidarité pour trouver des solutions en vue d'un allègement plus important de la dette extérieure et un meilleur accès aux marchés internationaux des capitaux. D'une façon générale, il est demandé à l'OIT de sensibiliser encore plus la communauté internationale pour améliorer les flux actuels de capitaux au profit du développement social de l'Afrique et d'une façon générale d'accroître l'effort de l'Organisation afin de rendre plus favorable l'environnement international, condition indispensable pour accompagner les efforts propres internes des pays pour le redressement des situations sociales.

16. En écho à un des thèmes évoqués par le Premier Ministre du Sénégal lors de la séance d'ouverture de cette Réunion, certains intervenants ont évoqué les politiques et les perspectives de sortie de crise que pourraient constituer les accords et projets d'intégration économique sous-régionale et régionale. La concertation intrarégionale à l'instar des débats de cette Réunion de Dakar, autour des thèmes majeurs du développement social, doit faciliter cette démarche vers l'intégration économique africaine.

17. Après ce débat, la réunion s'est scindée en deux commissions traitant respectivement des aspects suivants :

Quelles politiques, quel programme d'action pour promouvoir l'emploi par les investissements productifs et le développement de l'entreprise ?

Quelles politiques, quels programmes d'action en matière de protection

sociale ?

Rapport de la Commission de l'emploi et de l'entreprise

18. La commission a constitué son bureau comme suit:
Président: M. OGBAMI, Ministre de la Fonction Publique, de la Sécurité Sociale et de la Formation Professionnelle, République Centrafricaine,
Porte-parole des employeurs: M. BEYE, délégué des employeurs, Sénégal,
Porte-parole des travailleurs: M. DOEVI-TSIBIAKU, délégué des travailleurs, Togo.
19. L'essentiel des discussions de la Commission a tourné autour de trois points à savoir :
- (i) comment stimuler une croissance économique génératrice d'emplois productifs;
 - (ii) l'importance de la concertation entre gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de la réalisation d'un consensus large pour la formulation des politiques et mesures liées à la dévaluation et aux réformes structurelles ;
 - (iii) les problématiques du développement des entreprises au niveau des pays de la zone, y compris les perspectives d'intégration économique et financière régionale en vue d'élargir le marché.
20. Un intervenant a rappelé que l'emploi c'est d'abord la croissance. La baisse continue du PNB dans les pays de la zone est à l'origine du chômage et de l'accroissement de la pauvreté. La relance de la croissance exige un contexte macro-économique favorable et une action volontariste à tous les niveaux. Une des mesures d'accompagnement de la dévaluation devrait être la mise en place d'un cadre institutionnel fiable et stable (droit des affaires, justice rapide et équitable, droit du travail non paralysant).
21. Pour plusieurs intervenants, les politiques déflationnistes ont privilégié l'assainissement des finances publiques au détriment d'une véritable relance économique qui s'est traduite par des fermetures d'entreprises assorties de pertes massives d'emplois. L'annulation de la dette extérieure et le règlement des arriérés des paiements intérieurs permettraient à l'Etat et aux entreprises de participer à la relance des économies nationales.
22. Le représentant de la CFD a rappelé que l'aide française, aux côtés de celle d'autres bailleurs de fonds, a contribué à cette action. Elle a procédé à l'annulation d'une partie de la dette des Pays africains de la Zone Franc et a consenti une aide substantielle pour régler des arriérés de paiement. La CFD a également mis en place une facilité de trésorerie à court terme en co-financement avec les banques commerciales, pour les entreprises dont les besoins en fonds de roulement se sont trouvés accrus suite à la dévaluation.
23. Pour le représentant du FMI, la dette extérieure des Pays africains de la Zone Franc avait connu des réaménagements et annulations importants depuis la dévaluation. Des efforts

ont été faits au niveau du paiement des arriérés intérieurs, y compris ceux relatifs aux salaires. Pour réactiver le marché du travail il faudra une politique favorisant l'investissement par des mesures de libéralisation de ce marché. Si la réduction des dépenses de l'Etat est parfois nécessaire, celle-ci devrait préserver les ressources allouées aux secteurs de la santé et de l'éducation. Enfin le FMI considère que la concertation sociale est nécessaire, pour assurer le succès des programmes d'ajustement.

24. Des solutions aux problèmes posés par le gel des avoirs avant la dévaluation ou le doublement des engagements à long terme depuis la dévaluation devraient être trouvées.

25. Concernant la privatisation des entreprises publiques, le représentant de la Banque mondiale a souligné que les Etats ne doivent plus dépenser les ressources à perte dans les domaines où le privé peut mieux les utiliser ; ces ressources qui risquent d'être perdues devraient être allouées aux dépenses sociales et aux infrastructures essentielles qui constituent une priorité pour la relance de l'investissement et de l'emploi. Il a précisé que l'ajustement était un processus perpétuel, un changement de comportement dans des contextes qui évoluent. La Banque mondiale est en faveur d'une concertation avec les partenaires sociaux, même élargie à d'autres groupes tels que les populations vulnérables et le secteur informel. Elle considère que les codes du travail devraient être respectés mais qu'il ne fallait pas qu'ils soient figés, tout code du travail nécessitant des amendements en fonction de l'évolution des situations.

26. Divers orateurs ont rappelé que depuis quelques années, les Etats avaient opté pour une déconcentration de l'administration. Mais la déconcentration ne transfère pas les pouvoirs financiers nécessaires au développement des régions et des collectivités locales. Ils ont préconisé que, par une politique volontariste, une réelle décentralisation soit plutôt effectuée pour permettre aux collectivités de base de disposer de moyens pour réaliser leurs programmes et projets de développement générateurs d'emplois et de revenus.

27. Certaines recommandations ont été faites pour lutter contre le chômage, à savoir:

- (i) privilégier la méthode HIMO dans les investissements et en assurer la décentralisation tout en l'intégrant dans la politique économique globale, en tenant compte du fait que cette méthode ne pouvant être que partielle, l'appui à la promotion de cette approche devait rester ponctuel si à moyen terme elle ne s'avérait pas économiquement compétitive ;
- (ii) élaborer des programmes de réinsertion pour les groupes défavorisés (licenciés, femmes, jeunes, etc.) ;
- (iii) et mettre en place des fonds nécessaires pour la réalisation de ces programmes.

28. Certains orateurs ont proposé la création d'observatoires du marché de l'emploi tant au niveau national que régional afin de disposer de données et d'informations concrètes pour la formulation des politiques d'emploi.

29. Certains orateurs ont indiqué qu'étant donné que les PME/PMI sont pourvoyeuses d'emploi, il faut les appuyer par des mesures facilitant l'accès aux crédits et aux marchés. par la formation à la gestion et par la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire

approprié. Aussi est-il nécessaire que l'Etat leur crée un cadre propice pour accroître leurs performances.

30. Plusieurs intervenants ont observé que des structures de conseil et d'assistance pour l'élaboration de projets d'investissement et de création d'entreprises devaient être mises sur pied.

31. Il a aussi été proposé que les Chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie organisent des séminaires ou ateliers de formation pour les opérateurs économiques. Enfin il a été souligné que les procédures d'appels d'offres devaient être allégées et adaptées aux PME/PMI.

32. Pour relancer l'investissement et donc l'emploi, les banques devraient être encouragées par l'Etat à accorder des crédits à des taux incitatifs et les entreprises devraient être aidées par des allègements fiscaux.

33. L'institution d'un guichet spécial pour le financement d'entreprises génératrices d'emplois durables constituerait une aide à cet égard.

34. Le représentant de la CFD a rappelé que la coopération bilatérale avait créé un fonds spécial de développement pour des projets au profit des populations les plus touchées. La CFD a décidé de développer son programme d'Aide aux Initiatives de Production de Base (AIPB) au profit des micro-entreprises et de l'artisanat. Elle participera à un fonds de capital-risque pour les pays de la zone franc aux côtés de la Société Financière d'Investissement (SFI). En plus, un fonds de garantie pour l'Afrique de l'Ouest sera opérationnel dès la fin de l'année. Un fonds similaire sera créé pour l'Afrique Centrale dans un proche avenir.

35. Le représentant du PNUD a rappelé que l'action du PNUD était centrée sur le concept de développement humain durable et qu'il accordait une place importante à l'emploi. Il a attiré l'attention sur la nécessité d'identifier des créneaux porteurs qui peuvent contribuer à la promotion de l'emploi, tels que l'infrastructure productive et sociale, l'environnement urbain et rural, le BTP, le secteur informel et artisanal, l'agriculture et les activités en amont et en aval. Il a aussi proposé que le secteur social (éducation et santé) soit ouvert au privé. Enfin, en vue de promouvoir l'utilisation des ressources et des produits locaux, le PNUD a financé une étude portant sur les innovations technologiques mises au point dans le domaine agricole et artisanal.

36. Concernant le secteur informel, il a été reconnu que son développement dépend largement de la mise à disposition de crédits propres à lui permettre d'opérer la transition vers le secteur formel.

37. La lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi passe aussi par l'organisation de programmes de développement des ressources humaines et de formation technique et professionnelle. Aussi, les structures de formation doivent être renforcées et soutenues aussi bien par le secteur privé que public.

38. Dans le cadre de la formation pour l'emploi, la commission a suggéré que l'Etat aide les entreprises à organiser des programmes et à embaucher des jeunes à la fin de leur

stage.

39. Les participants ont demandé avec insistance qu'une concertation tripartite soit organisée dans le cadre de la formulation des politiques et programmes relevant des mesures de dévaluation et de réformes structurelles.

40. Des intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de la concertation permanente, la prise en compte de la démocratie, le respect des droits syndicaux et des conventions du BIT

41. Certains partenaires au développement se sont déclarés en faveur d'une concertation avec les partenaires sociaux, même élargie à d'autres groupes tels que les populations vulnérables.

42. Dans le contexte de la discussion sur l'intégration régionale le représentant de la CEA a mis l'accent sur la nécessité de développer la coopération sud-sud à l'intérieur de la région dans des domaines aussi divers que l'emploi, la formation professionnelle; l'infrastructure; l'environnement et d'autres aspects sociaux et économiques. Il a rappelé que les organisations régionales inter-gouvernementales se restructurent actuellement pour être en mesure de contribuer plus efficacement au développement économique et social sous-régional et régional. Il a observé que la rationalisation des Organisations intergouvernementales et des institutions parrainées retient l'attention de la CEA qui voit dans ces cadres de coopération des instruments utiles complémentaires dans la perspective d'un développement durable et de l'intégration économique régionale.

Rapport de la Commission de la protection sociale

43. La Commission a constitué son bureau, comme suit : **Président** : Madame KOUBOURATH OSSENI, Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales de la République du Bénin; **Porte-parole du groupe gouvernemental** : Monsieur TSOMAMBET Anaclét, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité de la République du Congo; **Porte-parole du groupe des Employeurs** : Monsieur ILBOUDO Bruno du Burkina Faso; **Porte-parole du groupe des Travailleurs** : Monsieur DJIBRINE ASSALI HAMDALLAH du Tchad.

44. L'expert du BIT rappelle les données du problème et les propositions faites en la matière par le BIT. L'intervenant résume les lignes principales du texte introductif sur "la dévaluation du franc CFA et les politiques, structures et programmes de protection sociale dans les pays africains de la zone franc".

45. Au titre des politiques, sont préconisés : l'examen des possibilités d'extension de la protection sociale à d'autres groupes que ceux actuellement couverts; la réforme des institutions existantes; l'instauration d'une concertation tripartite au niveau national pour aboutir à un consensus sur les recommandations.

46. Au titre des structures, trois niveaux sont à distinguer : a) une protection universelle

de type "filet de sécurité" pour les catégories les plus défavorisées, et qui serait à la charge de l'Etat (assistance sociale); b) une protection sociale sur la base de la solidarité par groupes professionnels (sécurité sociale); c) une protection complémentaire volontaire. L'organisation de l'articulation de ces trois niveaux et leur réglementation sont à assurer, faute de quoi des distorsions entre les trois régimes sont à craindre.

47. Au titre des programmes, deux catégories de personnes seront à prendre en compte de façon distincte : les personnes les plus démunies, bénéficiaires désignées des "filets de sécurité", et les personnes ayant les moyens de financer leur couverture sociale par le biais de cotisations.

48. Suite à cet exposé, des questions sont posées à l'orateur pour préciser certains points. Est soulevée en particulier la question des moyens pour les pays africains de la zone franc d'améliorer d'une part le fonctionnement des caisses de sécurité sociale et la qualité de leurs prestations, et d'assurer, d'autre part, un minimum de couverture sociale à tous.

49. La Présidente rappelle les tâches assignées à la Commission, à savoir formuler des recommandations concrètes en matière de protection sociale, de nature à atténuer les effets de la dévaluation sur les travailleurs et à accroître les performances des dispositifs de prévoyance sociale; sur proposition de certains membres de la Commission, il est décidé de procéder à un travail préliminaire en groupes (Gouvernement, Employeurs, Travailleurs). Les groupes se voient assigner pour mission de rédiger des propositions de recommandations qui seront examinées en Commission.

50. Examen des propositions de recommandations

Sont successivement examinées les propositions du groupe "Employeurs", du groupe gouvernemental et du groupe "Travailleurs", présentées par leurs porte-parole respectifs. De nombreux points d'accord apparaissent à la lecture des trois propositions. Pour la commission, la protection sociale est une priorité, qui doit figurer comme telle dans les programmes socio-économiques des gouvernements. Elle salue le fait que par ailleurs la présente réunion qui rassemble les partenaires tripartites sur des thèmes économiques constitue une première.

51. L'ensemble des délégués se déclare d'accord pour : que soit mis en place un système de protection universelle type "filet de sécurité", manifestation de la solidarité nationale et des propositions sont faites pour assurer son financement sur lequel il convient encore de réfléchir; que soient réhabilitées voire restructurées les caisses de sécurité sociale, celles-ci devant assurer une mission de service public tout en rationalisant leur fonctionnement et en améliorant leurs prestations par des techniques de gestion efficaces, le bénéfice de ce dispositif pouvant être étendu à de nouvelles catégories de cotisants (travailleurs ruraux, secteur informel, etc...); que soit instauré, organisé ou développé un système de protection complémentaire volontaire, pour lequel il y a lieu de légiférer. Une harmonisation des législations apparaît pour tous comme un pas décisif vers l'intégration régionale, et en la matière, la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) devrait jouer un rôle moteur.

52. Concernant les caisses de sécurité sociale, les délégués réaffirment la mission de

service public qui leur est confiée quel que soit leur statut juridique, insistent sur le caractère tripartite de leurs Conseils d'administration, et la responsabilisation effective de ceux-ci dans la gestion des régimes qui leur sont confiés. Enfin l'utilisation des fonds dégagés, et en particulier des réserves constituées, doit être conforme aux règles de gestion de la sécurité sociale.

53. Les moyens d'assumer les charges de la protection sociale ont été largement évoqués et, concernant les créances sur l'Etat, la Commission, faisant suite aux recommandations faites en plénière, demande qu'elles soient considérées comme dette intérieure, là où elles ne le sont pas, et traitées comme telle avec les bailleurs de fonds. Les employeurs souhaitent notamment qu'il n'en résulte pas de charge supplémentaire pour eux.

54. La question de l'indemnisation du chômage a été soulevée, mais il a semblé prématuré de la traiter ici de façon spécifique. Le recours à d'autres systèmes de solidarité, plus traditionnels, a été également évoqué.

55. Concernant les besoins en matière de santé et d'éducation, certains délégués ont discuté du bien-fondé et de l'impact de la privatisation de ces secteurs; ils ont préconisé plutôt une décentralisation des responsabilités aux diverses collectivités plutôt qu'une privatisation systématique qui n'assurerait pas la justice sociale.

56. Le représentant de la Banque Mondiale, participant en qualité d'observateur à cette réunion, a réitéré l'intérêt de son institution pour le thème traité et a proposé que le BIT

prépare un rapport descriptif des différents systèmes de sécurité sociale en usage dans les pays en développement et une évaluation chiffrée de leurs résultats. La description de solutions alternatives (Chili, Maroc, Singapour, entre autres) devant permettre de choisir les solutions les mieux adaptées au contexte des pays africains de la zone franc. Ces études cependant sont déjà réalisées de façon systématique sur tous les pays, par l'AISS, et font l'objet de publications périodiques. La commission souhaite qu'une large diffusion en soit faite pour aider les pays dans leurs efforts pour promouvoir ou consolider des dispositifs performants et compte sur le soutien des bailleurs de fonds à la mise en oeuvre des recommandations adoptées.

57. Enfin et quelles que soient les réalités nationales spécifiques, les politiques préconisées et les structures privilégiées par chaque pays, les membres de la commission ont réaffirmé la volonté unanime d'améliorer les prestations de protection sociale. La réunion des pays africains de la zone franc permet de réaffirmer collectivement cette volonté et d'indiquer la direction à suivre vers une harmonisation et une intégration régionale renforcée en matière de protection sociale.

ADOPTION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

58. La Réunion a tenu une séance plénière l'après-midi du 19 pour adopter le rapport général présenté par son rapporteur, M. Anaclet TSOMAMBET. La Réunion a aussi adopté

les rapports des 2 commissions.

59. La Réunion a enregistré les réserves présentées par les représentants des bailleurs de fonds principaux (Banque Mondiale, FMI, CFD et PNUD) concernant les suggestions faites au paragraphe 7 des recommandations de la commission de la protection sociale selon lesquelles les licenciements et la compression des effectifs sont liés aux programmes d'ajustement structurel. Ils ont exprimé l'avis que ces licenciements sont la conséquence de la récession économique et que la dévaluation et les programmes d'ajustement ayant pour objectif de rétablir les équilibres économiques et financiers et la compétitivité des économies des pays de la zone, encouragent l'investissement et la création d'emplois.

60. La Réunion a ensuite adopté les propositions de recommandations de la commission, sur la promotion de l'emploi et de la commission sur la protection sociale, après quelques interventions tendant à préciser et clarifier certains termes de ces recommandations.

61. Le Président de la Réunion a noté que les participants aux deux commissions, comme lors du premier débat en plénière de la réunion, avaient souhaité institutionaliser cette Réunion pour lui permettre de suivre l'application des travaux de cette réunion de Dakar et, de la zone franc d'une façon périodique, de renouveler ce travail commun au niveau du tripartisme élargi aux planificateurs en regroupant l'ensemble des 14 pays africains de la zone franc. Il a proposé, en conséquence, que le rapporteur général fasse une proposition de recommandation allant dans ce sens.

62. RECOMMANDATION DE LA REUNION

La Réunion invite le Conseil d'Administration du BIT à prier le Directeur Général d'institutionnaliser une rencontre tripartite pour débattre périodiquement de l'évolution des politiques d'emplois, de travail et de protection sociale au sein des pays de la zone franc.

La Réunion charge le Bureau de la Réunion

Président : M. Serigne DIOP, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, Sénégal

Vice-président employeurs : M. A. BATONON, Bénin

Vice-président travailleurs : M. Madia DIOP, Sénégal,

Président de la Commission de l'Emploi : M. F. OGBAMI, Ministre de la Fonction Publique, de la Sécurité Sociale et de la Formation Professionnelle, République Centrafricaine

Président de la Commission de la Protection Sociale : Mme K. OSSENI, Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales, Bénin

Rapporteur : M. A. TSOMAMBET, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité, Congo

d'assurer la coordination, en relation avec le BIT, du suivi des recommandations et de la préparation de la prochaine rencontre.

Elle invite instamment les pays concernés à instituer, au niveau national une

structure tripartite de suivi.

CLOTURE

63. Cette clôture a été marquée par un certain nombre d'interventions, celle du représentant du Directeur Général du BIT, des deux Vices-présidents et du Président de la Réunion. M. Faisal Abdel-Rahman a souligné que les résultats de ces 4 journées de travaux intensifs de la réunion de Dakar sur les effets socio-économiques de la dévaluation constituaient un point de départ pour l'élaboration d'un véritable programme d'action qu'il a articulé autour des 3 leçons qu'il a tirées de ces assises de Dakar. Si, en effet, a souligné M. Abdel-Rahman "la dévaluation du franc CFA a été un véritable choc", ce choc a, néanmoins, "réveillé les liens de solidarité entre les pays concernés...". La deuxième leçon tirée par le représentant du BIT est que cette réunion de Dakar constituait un motif d'espoir pour l'OIT parce qu'elle démontre "la pertinence et l'efficacité du tripartisme". Enfin, a souligné l'orateur, cette réunion constitue aussi "une première parce qu'elle met en évidence les liens indissociables qui existent entre l'économique et le social. Enfin, il a déclaré qu'il ne s'agit pas seulement de prendre des mesures sociales à caractère palliatif... mais d'établir de véritables "programmes économiques et sociaux".

64. Le représentant du BIT a terminé son intervention par les remerciements à la République du Sénégal, au Président de la République, au Premier Ministre "qui nous a fait l'honneur de participer à l'ouverture de nos assises et d'ouvrir des voies nouvelles à notre réflexion". Il a également remercié le Ministre du Travail, les employeurs et travailleurs sénégalais et tous les partenaires au développement - bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux - qui ont répondu à l'invitation du BIT à se joindre à cette réunion tripartite de haut niveau et qui y ont pris une part très active.

65. Dans son intervention, l'orateur suivant, le Vice-président des employeurs, M. Batonon, a mis l'accent sur le caractère inédit de cette réunion, une première depuis la dévaluation. Il a rendu hommage au travail fourni par cette réunion et a tenu à remercier tous ceux qui ont contribué à son grand succès.

66. Le Vice-président travailleur, le Président Madia Diop, a souligné dans son allocution que c'était la première fois que le Bureau international du Travail organisait une réunion africaine sur les questions économiques et sociales qui interpellent directement les politiques économiques des Etats. Il a tenu à rendre un hommage particulier au Directeur Général du BIT qui a soutenu et favorisé la tenue de ces assises. Il a également associé à cet hommage M. Abdel-Rahman qui par son soutien et sa présence régulière aux diverses assises organisées par les partenaires sociaux a joué un rôle historique au sein du Bureau Régional pour l'Afrique. Auparavant, M. Diop a souligné l'importance qu'il fallait accorder à ces travaux malgré la difficulté des thèmes abordés résultant surtout de la profondeur de la crise. Mais il a fait valoir que son succès était grandement dû au fait qu'elle s'était déroulée dans un cadre tripartite. "Il est temps, a ajouté M. Madia Diop, que nos gouvernements comprennent que seule une politique de participation responsable à tous les niveaux peut sortir nos différents pays de la crise qu'ils traversent".

67. Le Président de la Réunion, après avoir rendu un vibrant hommage au travail

accompli pendant ces quatre journées bien remplies et dépassant largement les temps impartis aux travaux des commissions et des plénières, a mis l'accent sur le grand défi que l'Afrique devait relever et les conditions particulièrement dures que ce continent a à affronter - jamais dans l'histoire de l'humanité, a souligné M. Serigne Diop, d'autres régions n'ont eu à affronter autant de difficultés. En effet, la lutte actuelle contre la pauvreté en Afrique se déroule dans des conditions inconnues dans l'histoire des autres régions, parce que essentiellement, a-t-il souligné, l'Etat moderne a des obligations nouvelles, notamment d'éducation et de santé publique qu'il n'avait pas par le passé. L'Afrique a contribué au progrès économique de la planète comme "réservoir de richesses d'autres continents". Malgré ses énormes difficultés, il faut garder espoir, et à cet égard les résultats de la Réunion de Dakar, ouvrent un "chemin d'espérance".

68. Le Président de la Réunion a également parlé de cette caractéristique principale de la rencontre de Dakar, un ensemble francophone lié par la langue, mais aussi après ces épreuves communes par "une communauté de destin". M. Serigne Diop s'est longuement adressé à tous ceux qui ont contribué au succès de cette réunion, le BIT, son Directeur Général à qui il adresse les remerciements du Gouvernement du Sénégal, au responsable régional de l'OIT et à tous les participants. S'adressant à l'ensemble des partenaires au développement qui ont actuellement participé aux travaux de la Réunion, le Président les a remercié pour avoir voulu se déplacé et "réfléchir au mieux-être des populations" et que leur présence était à interpréter comme une compréhension et une solidarité "à nos propres préoccupations".

69. Il a déclaré close la Réunion tripartite de l'OIT sur les implications socio-économiques de la dévaluation du franc CFA.

A

B

ANNEXE 1

Conclusions et Recommandations concernant les politiques d'emploi, d'investissement et de développement de l'entreprise

1. Au niveau macro-économique:

1. La création d'emplois durables et la réduction structurelle de la pauvreté dépendent d'une croissance économique sensiblement accrue, et d'un accroissement des ressources humaines soutenu, conformément aux principes fondamentaux de l'OIT.
2. La dévaluation qui a des effets sociaux négatifs certains dans le court terme, doit désormais être considérée comme une opportunité pour rétablir dans le moyen et long terme la compétitivité et stimuler la croissance des pays de la zone CFA.
3. Il est indispensable de mettre en place un cadre macro-économique incitatif, stable, transparent et favorable à la relance et de prendre des mesures d'accompagnement qui maximisent les chances de réussite de la dévaluation et des réformes structurelles, dans le moyen et le long terme :
 - (i) mesures susceptibles de mobiliser les investissements nationaux et étrangers;
 - (ii) meilleur contrôle des dépenses publiques et paiement des arriérés de salaires;
 - (iii) maîtrise de l'inflation et relance de la consommation, notamment par le règlement des salaires à terme échu;
 - (iv) amélioration du cadre réglementaire et accélération des procédures judiciaires dans les domaines financier, économique et commercial;
 - (v) poursuite des négociations pour annuler ou diminuer la dette extérieure et régler les arriérés de paiement intérieurs en vue de permettre aux Etats d'assurer un accroissement des investissements publics et aux entreprises d'améliorer leur trésorerie;
 - (vi) création de mécanismes appropriés pour l'utilisation des excédents de liquidités du système bancaire (tels que les Fonds d'investissement; les Fonds de garantie; les sociétés de capital-risque; etc.);
 - (vii) mise en place de mesures fiscales incitatives et d'une législation du travail appropriées en vue d'une part de préserver les entreprises existantes et d'en créer de nouvelles et, d'autre part, de protéger les emplois actuels et d'en créer de nouveaux à l'avenir ;
 - (viii) adoption d'un Code du Travail propre à encourager les investissements privés et respectant les droits fondamentaux des travailleurs;
 - (ix) réalisation progressive et effective d'un niveau supérieur d'intégration financière, et économique régionale;
 - (x) mise en place de mécanismes appropriés de prévention et de traitement des difficultés des entreprises.
4. La formulation des politiques et programmes à mettre en oeuvre dans le cadre de la dévaluation et des réformes structurelles qui y sont liées, doit faire l'objet d'une concertation entre gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs - y

compris les organisations agricoles et rurales; des mécanismes de concertation et de dialogue social devront être mis en place ou, là où ils existent, être effectivement utilisés pour arriver à un consensus le plus large possible.

II. Au niveau des stratégies de création d'emplois

5. La Réunion considère qu'une politique globale de l'emploi, pleinement intégrée à la croissance et donc à la politique d'investissement, est indispensable. Elle a reconnu que la création d'emplois était également le meilleur moyen de lutte contre la pauvreté.

6. Cette politique doit donner la priorité aux éléments suivants :

- (i) le développement et l'utilisation optimale des ressources humaines, comprenant une orientation plus marquée de l'enseignement général vers la formation technique et professionnelle, le recyclage de la main-d'oeuvre pour la réinsertion professionnelle; ceci devrait contribuer à assurer un développement humain durable aux populations de la zone;
- (ii) mise en oeuvre d'incitations fiscales notamment à l'effet d'encourager la création de premiers emplois;
- (iii) le renforcement des structures décentralisées pouvant contribuer à la mise en oeuvre de la politique de l'emploi;
- (iv) le développement de la petite et moyenne entreprise et de la micro-entreprise;
- (v) l'amélioration du fonctionnement de secteurs faiblement organisés et peu structurés, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain;
- (vi) la promotion des investissements à haute intensité de main-d'oeuvre; et
- (vii) des mesures spéciales pour des groupes-cibles particuliers, notamment les femmes et les jeunes, dont les diplômés actuellement au chômage.

7. La Réunion recommande que les gouvernements et les agences de financement et de coopération internationales appuient ces stratégies dans le cadre des trois programmes d'action prioritaires suivants :

A. La Petite et Moyenne Entreprise

8. La croissance de larges unités économiques ne pouvant pas à elle seule permettre d'absorber tout l'accroissement projeté de la main-d'oeuvre dans les années à venir, il est recommandé de développer de manière efficace les opérateurs économiques et sociaux susceptibles d'avoir un impact plus large sur l'emploi, en particulier les PME et PMI et encourager le passage du secteur informel vers les circuits structurés.

9. La Réunion a reconnu que le développement des entreprises de ce secteur est entravé à la fois par des contraintes imputables au cadre institutionnel et réglementaire; aux difficultés d'accès à l'information sur les technologies et les marchés potentiels; aux difficultés à obtenir des crédits et des ressources financières; et aux difficultés d'accès

aux marchés publics.

10. Pour permettre à ces entreprises de réaliser leur potentiel de croissance et de créer des emplois rémunérateurs, la Réunion recommande que :

- (i) les structures de montage de projets, de formation et d'appui aux promoteurs économiques soient renforcées;
- (ii) des créneaux porteurs soient identifiés et promus;
- (iii) les procédures d'appel d'offres soient revues et allégées pour permettre aux PME/PMI d'avoir accès à ces marchés;
- (iv) des mesures incitatives soient mises en place afin d'encourager les banques à mettre à la disposition des entreprises et des coopératives des ressources stables, à des taux favorables;
- (v) les coûts et les délais de constitution des sociétés soient réduits afin de faciliter la création des entreprises;
- (vi) l'esprit d'entreprise pour la promotion de l'emploi indépendant soit encouragé dans le cadre des programmes d'enseignement ainsi que d'activités communautaires extra scolaires;
- (vii) l'identification et la vulgarisation des innovations technologiques soient encouragées;
- (viii) la relance des entreprises en difficulté pour la sauvegarde de l'emploi.

B. Les investissements intensifs en main d'oeuvre et en ressources locales

11. Etant donné que les techniques d'investissement conventionnelles - largement basées sur l'équipement et sur des intrants importés - n'absorbent que relativement peu de main d'oeuvre, la Réunion estime qu'un impact plus structurel sur l'emploi et le pouvoir d'achat local ne sera obtenu que grâce à des choix délibérés en faveur d'options technologiques relativement plus intensives en main-d'oeuvre et en ressources locales. La Réunion insiste sur le fait que des investissements à haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO) ne doivent être retenus que s'ils sont techniquement faisables, économiquement rentables et compétitifs, présentant un coût et une qualité au moins comparables aux investissements qui font davantage appel à l'équipement.
12. La Réunion recommande que les méthodes HIMO soient intégrées autant que possible dans les politiques d'investissement nationales : les politiques agricoles, d'industrialisation, de développement rural, du bâtiment et des travaux publics, du secteur minier et de la production des matériaux de construction, et dans les politiques d'aménagement du territoire, d'environnement, d'urbanisation et de décentralisation.
13. Afin de mieux connaître le potentiel des investissements HIMO, il est recommandé que des cellules HIMO soient mises en place au niveau des Ministères du Plan, appuyées par des points focaux créés au niveau des ministères techniques. Conjointement avec les Ministères de l'Emploi et les partenaires sociaux, ces cellules devront aussi permettre d'examiner les alternatives technologiques, de promouvoir l'option HIMO et d'évaluer les résultats obtenus.
14. Il est fortement recommandé que des programmes de formation et de renforcement

institutionnel au bénéfice des petites et moyennes entreprises locales, des collectivités décentralisées et des organisations communautaires soient mis en oeuvre.

15. La Réunion demande également qu'une attention particulière soit accordée aux systèmes administratifs et aux réglementations publiques - contrats à l'entreprise, procédures d'appel d'offres et d'adjudication des marchés, contrats entre organisations communautaires et collectivités locales - afin de rendre opérationnelles les politiques d'investissements HIMO; et que des mesures de décentralisation soient effectivement mises en pratique pour créer des cadres opérationnels au niveau local;
16. La Réunion lance un appel aux organisations de financement et de coopération internationales pour aider à la constitution et/ou à l'élargissement de mécanismes de financement d'investissements intensifs en emplois et ressources locales, tels que les Agences de travaux d'intérêt public pour l'emploi, ou les Fonds sociaux.

C. L'appui aux groupes cibles particulièrement vulnérables

17. Les groupes qui requièrent une attention particulière sont les femmes, les jeunes travailleurs ou chômeurs, les diplômés de l'enseignement général actuellement inemployés, les travailleurs des secteurs informels urbain et rural, ainsi que les travailleurs déflatés.
18. La Réunion a considéré qu'un effort d'amélioration des conditions de production et de travail des personnes en auto-emploi et ceux du secteur informel urbain et rural devait être entrepris avec vigueur. Elle a recommandé que les compétences techniques et de gestion de ces travailleurs soient renforcées, et que l'accès aux services et appuis dont ils peuvent avoir besoin, soit facilité par des mesures appropriées.
19. Il a été également recommandé qu'un appui à l'organisation et à la mise en place d'un cadre de négociation pour ces groupes-cibles soit fourni au niveau local. En particulier, il faudrait promouvoir des approches contractuelles entre groupements d'intérêt économique, associations de femmes, comités de quartier, groupements de jeunes, syndicats paysans etc. d'une part, et collectivités décentralisées d'autre part. Des systèmes de financement tels que les Fonds Sociaux ou d'autres fonds de développement locaux et flexibles devraient permettre de co-financer des investissements productifs et des programmes sociaux que ces groupes vulnérables et organisations de base désirent réaliser pour répondre à leurs besoins économiques et sociaux essentiels.
20. Concernant la promotion de l'auto-emploi pour ces groupes cibles, il est recommandé de mettre en place des systèmes de crédit à taux concessionnel.

III. Au niveau de la coopération régionale

21. Afin de disposer des données indispensables à la formulation des politiques d'emploi et de lutte contre la pauvreté, la Réunion recommande que des Observatoires de l'Emploi au niveau national et régional soient créés dans l'ensemble des pays de la zone CFA. Enfin, il serait utile que les Ministères chargés du Travail, des Finances et du Plan et les partenaires sociaux procèdent périodiquement à un échange

d'expériences, d'analyses et de propositions de politique économique et sociale sur des sujets relevant du mandat et de l'approche tripartite.

IV. Au niveau de la coopération internationale

22. La Réunion rappelle les dispositions des Conventions Nos. 122 et 169 de l'OIT sur la politique de l'emploi, qui exige des gouvernements qui les ont ratifiées de consulter les organisations d'employeurs et de travailleurs sur toutes les décisions de politique économique et sociale pouvant les affecter. Les partenaires sociaux recommandent que les résultats de ces consultations soient pris en compte par les gouvernements dans leurs négociations avec les organisations financières internationales.

ANNEXE 2

Recommandations de la commission protection sociale à l'adresse des Etats

1. POLITIQUES

La Commission invite les Etats à:

1. Réaffirmer la protection sociale en tant qu'aspiration de l'ensemble de la population en général et des travailleurs, en particulier; en faire une priorité nationale dans les programmes économiques et sociaux des gouvernements.
2. Qualifier la sécurité sociale de service public dont la mission devra être confiée à une institution autonome quel que soit son statut ou son régime juridique.
3. Veiller au respect des missions originelles de la protection sociale.
4. Concevoir ou renforcer, avec l'appui technique du BIT, la protection sociale à trois niveaux:
 - une protection universelle dont les mécanismes de financement restent à étudier;
 - une protection sociale au niveau des groupes socio-professionnels;
 - une protection sociale complémentaire volontaire.
5. Réglementer la protection sociale complémentaire volontaire.
6. Elargir la protection sociale à d'autres groupes de travailleurs notamment:
 - les travailleurs non salariés de l'agriculture;
 - les travailleurs du secteur informel;
 - les travailleurs occasionnels.
7. Garantir l'avenir de la sécurité sociale en préservant les emplois de la population active qui est de plus en plus exposée aux licenciements et à la compression des effectifs dans le contexte du PAS, aggravé par les effets négatifs de la dévaluation du franc CFA.
8. Procéder à la liquidation des arriérés de salaires et assurer la régularité du paiement des salaires dans tous les pays de la zone dans lesquels ces problèmes se posent afin de garantir, dans tous les cas, le versement régulier des cotisations sociales.
9. S'engager à :
 - sauvegarder la mission de service public des systèmes d'éducation et de santé:
 - assurer leur rentabilité;
 - éviter leur privatisation à outrance, compte tenu, d'une part, de la tendance actuelle de décentralisation et de déconcentration de ces deux secteurs et, d'autre part, de la responsabilité croissante des collectivités territoriales et locales.

10. Organiser une concertation nationale permanente tripartite pour rechercher un consensus sur les politiques retenues et les actions à mener.

II. PROGRAMMES

S'agissant des programmes à court terme et moyen terme, la Commission demande que les États:

11. Rétablissent les équilibres financiers des caisses en leur donnant les moyens d'assainir leur gestion.

12. Renforcent leur autonomie par l'allègement substantiel du poids de la tutelle étatique et par une meilleure responsabilisation des conseils d'administration.

13. Veillent à l'effectivité de la gestion séparée des branches.

14. Consolident le système institué au profit des travailleurs salariés grâce aux mesures suivantes:

- la transformation des créances dues par les États, en dette intérieure, là cela n'est pas encore fait;
- le recours aux bailleurs de fonds pour reconstituer les réserves, ou appuyer les demandes de reconstitution des réserves à charge pour les États d'assumer cette dette dans des conditions appropriées;
- l'utilisation des fonds ainsi dégagés pour effectuer des investissements conformes aux normes de gestion financière de la sécurité sociale;

15. Rendent plus efficace l'action des caisses de retraite des fonctionnaires en associant les représentants de ceux-ci à leur gestion;

16. Organisent la formation professionnelle des cadres et autre personnel des caisses avec l'appui du BIT.

17. Entreprennent, avec l'appui du BIT, des études pour assurer à l'ensemble de la population, un filet de sécurité constitué par une protection sociale minimum (dispositif de protection universelle).

A propos des programmes à long terme, la Commission demande que les États:

a) Engagent, avec le concours du BIT, des études pour l'extension de la protection sociale:

- soit par la création de nouvelles prestations ou de nouvelles branches; à cet égard, il est recommandé, d'une part, d'instituer une assurance maladie sous une forme mutualiste, et d'autre part, de créer ou d'améliorer les structures de soins de santé;
- soit par l'identification de nouveaux groupes cibles tels que les travailleurs du secteur informel, ceux des professions libérales ou les travailleurs non

salariés du secteur agricole.

b) Incitent la protection sociale individuelle ou collective par l'intermédiaire de l'assurance complémentaire volontaire.

**Recommandations de la commission de protection sociale
à l'adresse des caisses de sécurité sociale**

La Commission invite les Caisses de sécurité sociale à:

18. Respecter les missions originelles de la protection sociale telles que prévues par la législation.

19. Mettre en place une gestion rationnelle:

- des structures de sécurité sociale existantes;
- des réserves techniques et des investissements;
- de l'organisation financière;

conformément à la législation en vigueur.

20. Assurer la formation professionnelle des cadres et autre personnel.

**Recommandations de la commission de protection sociale
à l'adresse du Conseil d'Administration
du Bureau international du Travail**

La Commission de la protection sociale invite le Conseil d'Administration du BIT à prier le Directeur Général de tenir compte des recommandations suivantes:

21. Assister les États dans la mise en place des politiques rationnelles de protection articulées selon les trois niveaux (protection universelle, protection socio-professionnelle, protection complémentaire volontaire).

22. Organiser une concertation permanente tripartite sur le plan régional pour rechercher un consensus sur les politiques retenues et les actions à mener.

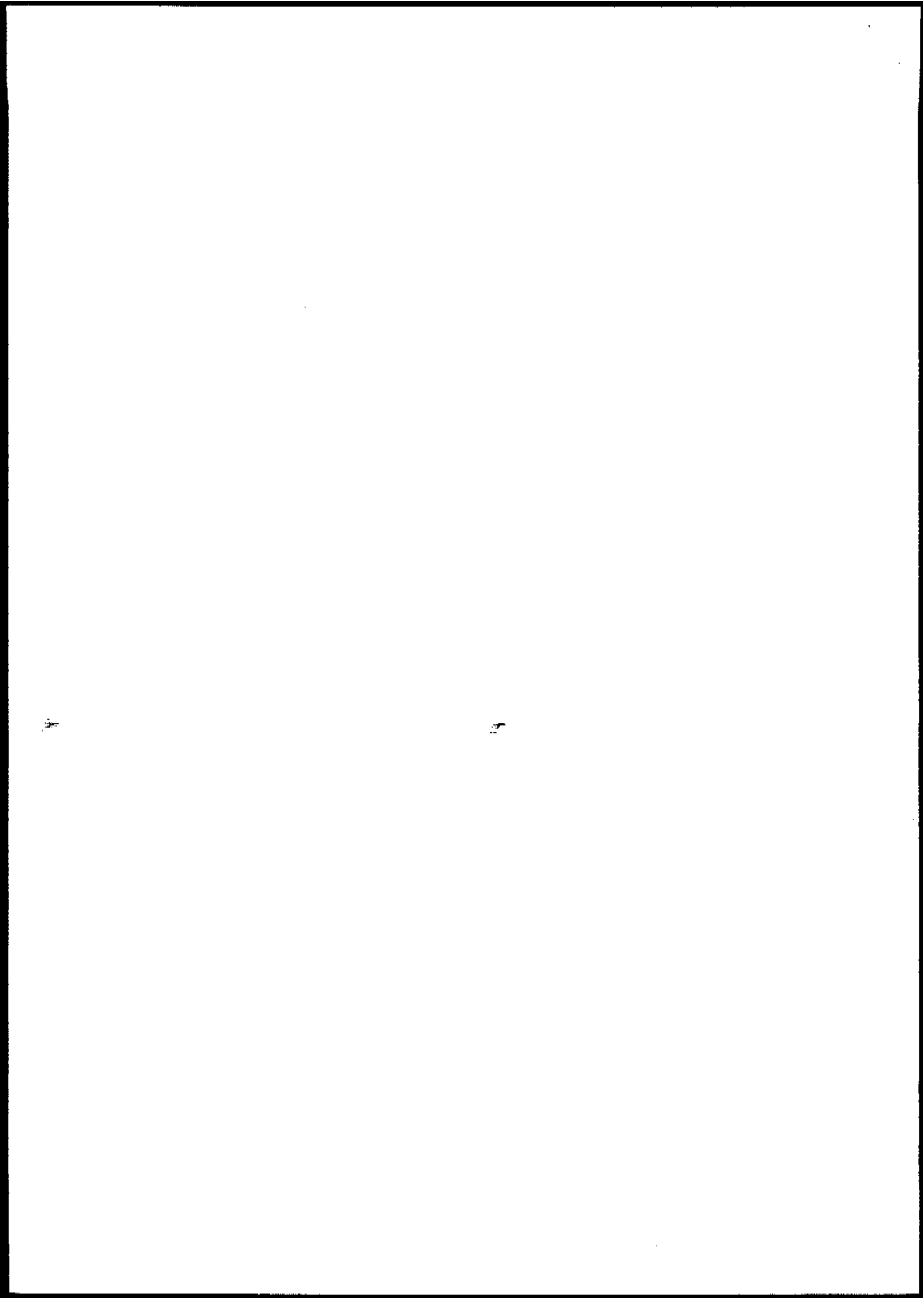
23. Participer à une réflexion sur l'élargissement de l'assiette de protection sociale par l'intégration du secteur informel au sens large du terme.

24. Contribuer à la formation professionnelle des partenaires sociaux, des cadres et autre personnel des caisses.

25. Participer aux études menées pour assurer, à l'ensemble des populations, un filet de sécurité constitué par une protection sociale minimum.

26. Appuyer les études engagées par les pays pour l'extension de la protection sociale.

27. Encourager les efforts développés en faveur de l'intégration régionale et de l'harmonisation des législations de protection sociale.



LISTE DES DELEGATIONS PARTICIPANT A LA REUNION TRIPARTITE DE
L'OPT SUR LES IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA DEVALUATION DU
FRANC CFA POUR LES PAYS AFRICAINS DE LA ZONE FRANC
DAKAR, 17 - 20 1994

Bénin:

- Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales:

Kadiatou KOUBOURATH OSSENI

Tél: (229) 31 26 18 - 31 31 12

Fax: (229) 31 50 84

+ Pierre ZANOU,
Directeur du Travail

- Représentant du Ministre du Plan et de la Restructuration économique:
Marc AGONSANOU, Directeur de Cabinet adjoint

+ M. TOUNGOUH Zourkarneyini, Directeur Adjoint du plan

- Représentant des Employeurs:

Aristide A. BATONON, Président de l'ONEB

Fax: (229) 31 59 50

- Représentant des Travailleurs:

Amidou LAWANI, Secrétaire Général de l'UNSTB

- Office Béninoise de la Sécurité Sociale:

POSSET Thérèse, Directeur Général

Burkina Faso:

- Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale:

Ardjouma Alphonse OUEDRAOGO

- Représentant du Ministre de l'Economie des Finances et du Plan:

Noelie Victoire KONE, Conseiller Technique

- Représentant des Employeurs:

Bruno ILBOUDO, Président du Conseil National du Patronat Burkinabè
(CNPB)

01 BP 660 Ouagadougou 01/Tél: (226) 32 29 24 - 31 04 61

Fax: (226) 30 25 21

- Représentant des Travailleurs:
Abdoulaye BA, Secrétaire Général du CNTB

Cameroun:

- Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale:
Simon MBILA
Fax: 20 29 06

+ Emmanuel ONDO
Directeur de la Main d'oeuvre

- Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances:
Isidore ATEBA, Administrateur de la Dimension Sociale de l'Ajustement

- Primature:
ESSOLA Etoa Roger; Attaché au Premier Ministre

- Représentant des Travailleurs:
Augustine ETOKE EBONGUE, Chargé de missions à l'Union des Syndicats
Professionnels du Cameroun (USCP)
BP 829 Douala
Fax: (237) 42 31 41/40 14 35

- Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale:
Ruth NIOBE-BEA, Directeur Adjoint des prestations
ABESSOLO Martin, Agent comptable Adjoint
BP 441 Yaoundé

Centrafrique:

- Ministre de la Fonction publique, de la Sécurité sociale et de la Formation
professionnelle:
Fidèle OGBAMI

- Secrétaire d'Etat aux Finances, au Plan et à la Coopération internationale:
Koumba BOUNANDELE

- Représentant des Employeurs:
Rigobert YOMBO

- Représentant des Travailleurs:
Union Syndicale des Travailleurs de Centrafrique
SONNY-COLE Théophile, Secrétaire Général
BP 1390 Bangui

Comores:

- Représentant des Travailleurs:
IBOUROI Ali Tabibou, Coordinateur de l'Union Syndicale des Comores
BP: 1199 Moroni
Fax: (269) 73 02 01

Congo:

- Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité:
Professeur Anaclet TSOMAMBET
BP 221
Tél: (242) 83 18 92

+ FIRA Max-vincent, Conseiller Technique

- Représentant du Ministre du Plan et de l'Economie, Chargé de la
Prospective:
Rigobert MABOUNDOU, Directeur de Cabinet
Tél: (242) 83 44 78
fax: (242)83 78 33

+ MAKAYA Bernard, Conseiller Technique

- Primature:
MISSAMOU-MBOUITY Jean Benoit, Conseiller au travail

- Représentant des Employeurs:
Jacques FUMEY, Secrétaire Général de UNICONGO

Côte d'Ivoire:

- Représentant du Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi:
Yénon AMBEU, Directeur de Cabinet

- Représentant du Ministre délégué chargé de l'Economie, des Finances et du
Plan:
KOUADIO YAO, Directeur Général du Plan

- Représentant des Employeurs:
Soungalo TRAORE, nouveau Secrétaire Général du CNPI

- Représentant des Travailleurs:
ADIKO Niamkey, Secrétaire Général de l'UGTCI

- Ambassade:
IIIÉ NEA Jules, Ambassadeur

Gabon:

- Représentant du Ministre du Travail et de l'Emploi
Eugénie TCHEN, Directeur Général du Travail

+ Jean-Baptiste AKOE MBA, Conseiller Technique

- Représentant des Employeurs:

Gactan MBOZA, Consultant Senior du Cabinet ERNST and YOUNG
Confédération Patronale Gabonaise (CPG)

BP 2278 Libreville

Tél: (241) 74 32 17

Fax:(241) 74 61 30

- Représentant des Employeurs:

Etienne Francis MAYOMBO, Secrétaire Général
Confédération Gabonaise des Syndicats Libres (CGSL)

BP 8067 Libreville

Tél: (241) 77 37 82

Fax: (241) 74 66 55

- Représentant des Travailleurs:

Martin ALLINI, Secrétaire Général

Confédération Syndicale Gabonaise (CO.SY.GA)

BP 14017 Libreville

Tél: (241) 72 14 98

Fax: (241) 74 08 94

Guinée Equatoriale:

- Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances:

NGUEMA ELA Guillermo, Secrétaire Général

Fax: (240) 92 444

Mali:

- Ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail:

Mohamed AG ERLAF

+ SISSOKO Mamadou, Directeur Général

- Représentant du Ministre des Finances et du Commerce:

Aboubacar TOURE, Conseiller technique

- Représentant de Employeurs:
Mahamane TOURE, Trésorier Général
Fédération Nationale des Employeurs du Mali (FNEM)
BP 2445
Tél: (223) 22 63 11

- Représentant des Travailleurs:
Tibou TELLY, Secrétaire Administratif du Bureau Exécutif
Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM)
BP 169 Bamako
Tél: (223) 22 30 31
Fax: (223) 21 28 80

- Caisse Nationale de la Sécurité Sociale:
Mamadou DIAKITE

Niger:

- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi:
Issoufou MAYAKI
BP 11088 Niamey
Fax: (227) 73 42 44

+ M. MAINA Kochi Chegou, Secrétaire Général Adjoint

- Représentant des Employeurs:
Ousmane ABDOU SIDIBE
Syndicat Patronal des Entreprises et Industries du Niger
BP 415 Niamey
Tél: (227) 73 24 01
Fax: (227) 73 47 07

- Représentant des Travailleurs:
MAYAKI Ibrahim, Secrétaire Général
Syndicats des Travailleurs du Niger
BP 388 Niamey

Sénégal:

- Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Formation Professionnelle:
DIOP Serigne
SECK Mohamed, Directeur de Cabinet
DIOP Malick, Directeur de la Formation Professionnelle
DIONGUE Babacar, Directeur du Travail
DIALLO Ba, Conseiller Technique
SOW Maïmouna, Conseiller Technique
DIALLO Souleymane, Chef division travail relations internationales
- Ministre de l'Economie des Finances et du Plan: Papa Ousmane SAKHO
SENE Mane Cor, Conseiller Technique
- Ministère Alphabétisation et Promotion des Langues Nationaux:
BADIANE Ousmane, Chef de Cabinet
- Représentant des Employeurs:
Conseil National du Patronat: (CNP)
BEYE Ibrahima Secrétaire Général
FALL Papa Nalla, membre CNP
SANCHEZ Félix, membre CNP
Confédération National des Employeurs: (CNES)
WONE Amadou Tidiane, Secrétaire Permanent
Groupement Economique du Sénégal
Cheick DIAGNE
- Représentant des Travailleurs:
DIOP Madia, Secrétaire Général Confédération Nationale des Travailleurs
KOUTE Ibrahim, Secrétaire chargé des Affaires Juridiques
CAMARA Sara, Coordinateur des Syndicats Autonomes
MEDOR Pierre, CNTS
NDIAYE Malick, Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal
- Caisse National de la Sécurité Sociale:
FALL Couty, Directeur Général
DIOP Djibril, Secrétaire Général
- Institut de Prévoyance Sociale (IPRES)
DIOUF Lamine, Directeur Général

Tchad:

- Ministère du Plan et de la Coopération
Abdoulaye KARAMBE, Directeur Général

- Représentant des Employeurs:
Michel FROUD, Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT)
140, Avenue Charles de Gaulle
BP 220
Tél: 51 40 74 - 51 53 33
Fax: 51 40 79

- Représentant des Travailleurs:
DJIBRINE Assali Hamdallah, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats du Tchad (UST)
BP 1143 N'Djamena
Tél:(235) 51 42 75
Fax:(235) 51 58 84

Togo:

- Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Fonction Publique:
Kpandja Ismail BINGUITCHA-FARE

- Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire:
ATI Atcha Tcha-Gouni, Directeur de Cabinet

+ SEMODJI Mawaussi, Chargé de mission économique
au Cabinet du Premier Ministre

- Représentant des travailleurs:
Confédération Nationale des Travailleurs du Togo
Dolayi DOEVI-TSIBIAKU, Secrétaire Général
Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo
AKOUETE Adrien, Secrétaire Général

AUTRES INVITES
Agences des Nations Unies ou Syndicats:

- Fonds Monétaire International:
Samba THIAM
Représentant résident au Sénégal

- CEA :
FAKHFAKII Taoufik, Chef Administration

- CISL:
Mohsen BEN CHIBANI, Economiste au Département de politique économique et sociale
Oumar DIKRO, Représentant en Afrique francophone

- OATUU:
Demba DIOP, Secrétaire Général adjoint

- FIET:
Zakari KOUDOUGOU, Fédération Syndicale des Banques- FESBACI

- Banque Mondiale:
Joseph INGRAM, Représentant résident au Cameroun
Amparo BAILLIAN, Economiste Mission résidente - Abidjan

- CFD:
Alain VIZZAVONA, Directeur délégué à la Direction Générale

- PNUD:
Mbaya KANKWENDA, Chief of the Regional Programme and Policy Analysis Division of the Regional Bureau for Africa
DIAROMEYE Gany, Représentant Resident Adjoint
THIOUNE Assistan, Economiste

- BCEAO:
BANNY Charles, Gouverneur
DIABY Souahibou, Fondée de pouvoirs
CISSE Touman Mady, Fondée de pouvoirs
MAMA Diakhoumpa, Chef du service des Etudes

- ONUDI:
KONARE Morike, Directeur par pays

- Programme Alimentaire Mondiale:
NTUNZWENIMANA Libérat, Administrateur de Projet

- Organisation de l'Unité Syndicale Africain:

DIOP Demba, Secrétaire Général

Confédération Mondiale du Travail:
CORREA Angélique

- Force Ouvrière : Relations Internationales
PELÉ Christophe

LISTE FONCTIONNAIRES BIT

Faisal ABDEL-RAHMAN	Sous-Directeur Général chargé des activités de l'OIT en Afrique
Samir RADWAN	Directeur DEVCOTEC, Genève
Frans ROSELAERS	Directeur du Bureau de l'OIT à Dakar
Pape KANE	Directeur EMACO, Abidjan
Abdoulaye MOHAMED	Directeur du Bureau de l'OIT à Kinshasa
Ahmar TOURE	Directeur du Bureau de l'OIT à Yaoundé
Mohamed OURABAH	Directeur Adjoint du Bureau de l'OIT à Dakar
Nicole de WARLINCOURT	REL/OFF, Genève
Françoise ACHIO	Chef Unité régionale de programmation régionale, Abidjan
Honoré NDOKO	Chef Services admin. régionaux, Abidjan
Jean MAJERES	DEVCOTEC, Genève
Lambert GBOSSA	EMACO, Abidjan
Léon ANDRIAMASY	EMACO, Abidjan
Josué MAMDER	EMANO, Dakar
Paolo BARCIA	EMANO, Dakar
Mpenga KABUNDI	EMANO, Dakar
Charles DAN	EMANO, Dakar
Francisco MONTEIRO	EMANO, Dakar
Raky KANE.	Chargé de programme, Dakar

Administration, secrétariat

Roland CISSE	Assistant administratif et financier, Dakar
Sally LEGGE	Bureau régional, Abidjan
Hortense YAPO	Bureau régional, Abidjan
Alexandra SIMAGA	Bureau de l'OIT, Dakar
Maty ARMAH	Bureau de l'OIT, Dakar
Constance LOPES	EMANO, Dakar
Kathy NDONG	Bureau de l'OIT, Dakar
Mbacké GUEYE	Bureau de l'OIT, Dakar

Consultants :

Jacques AUDIBERT	Consultant SEC/SOC, Genève
------------------	----------------------------